DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20251218-20251205-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-cinq le 18 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Etaient présents : 7

H. Rault, P. Souchu, , T. Fretay, J. Hodouin, E. Chevalier, C. Duchêne, J. Brézel,

Etaient absents : 5

M. Gazengel, S. Battais, V. Elshout, S. Servais, A. Coudray

Etaient excusés : 3

V. Elshout, S. Servais, A. Coudray

Madame Duchêne a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

****

Délibération 2025-12-05

Objet : Décision modificative n° 1 budget Assainissement

Une erreur s'est produite sur le budget Assainissement 2024, au niveau de l'article 66112 Intérêts courus non échus (ICNE).
La dépense sur 2025 doit être mandatée, mais le mandat sur 2024 n'ayant pas été effectué, il ne peut donc pas faire l'objet d'une annulation, cela implique donc que les crédits au chapitre 66 ne sont plus suffisants. Le conseil municipal, à l'unanimité, décident la modification suivante du budget Assainissement

DEPENSES
Article 66112 : + 450.00 €
Article 61523 : - 450.00 €

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
H. RAULT

